

Dispositifs d'appui à la coordination

JOURNEE REGIONALE MALADIES RARES



Cadre législatif

**Loi d'organisation
et de transformation
du système de
santé**



L'art 23

(24/07/2019)

- Crée la notion de dispositifs **d'appui à la population et aux professionnels** pour la coordination des parcours de santé complexes (**DAC**)
- Prévoit l'intégration à ces dispositifs des PTA, MAIA, PAERPA (au 31/12/2019) et réseaux de santé dans un délai maximal de 3 ans (24/07/2022), au terme duquel leur base légale sera abrogée
- Autorise l'intégration des CLIC sur délibération des conseils départementaux concernés

Promouvoir les projets territoriaux de santé:

Loi d'organisation
et de transformation
du système de
santé

« Le projet territorial de santé tient compte des projets de santé des communautés professionnelles territoriales de santé, du projet médical partagé des groupements hospitaliers de territoire, du projet territorial de santé mentale, des projets médicaux des établissements de santé privés, des projets des établissements et services médico-sociaux et des contrats locaux de santé. et font l'objet d'une évaluation par le conseil territorial de santé.»

[DAC participe à la coordination territoriale qui concourt à la structuration des parcours de santé](#)

Mission d'accompagnement de la personne en situation complexe = approche individuelle

Deux niveaux d'intervention du DAC

- **Information et orientation vers les ressources du territoire**
- **Appui à l'organisation des parcours**
 - ° évaluation multidimensionnelle
 - ° définition d'un plan d'action (plan d'aide et/ou de soins)
 - ° accompagnement à la mise en œuvre, suivi, réajustement

Mission d'animation territoriale et d'intégration = approche populationnelle au service du territoire

Etre dans une approche populationnelle, au service du territoire de coordination.

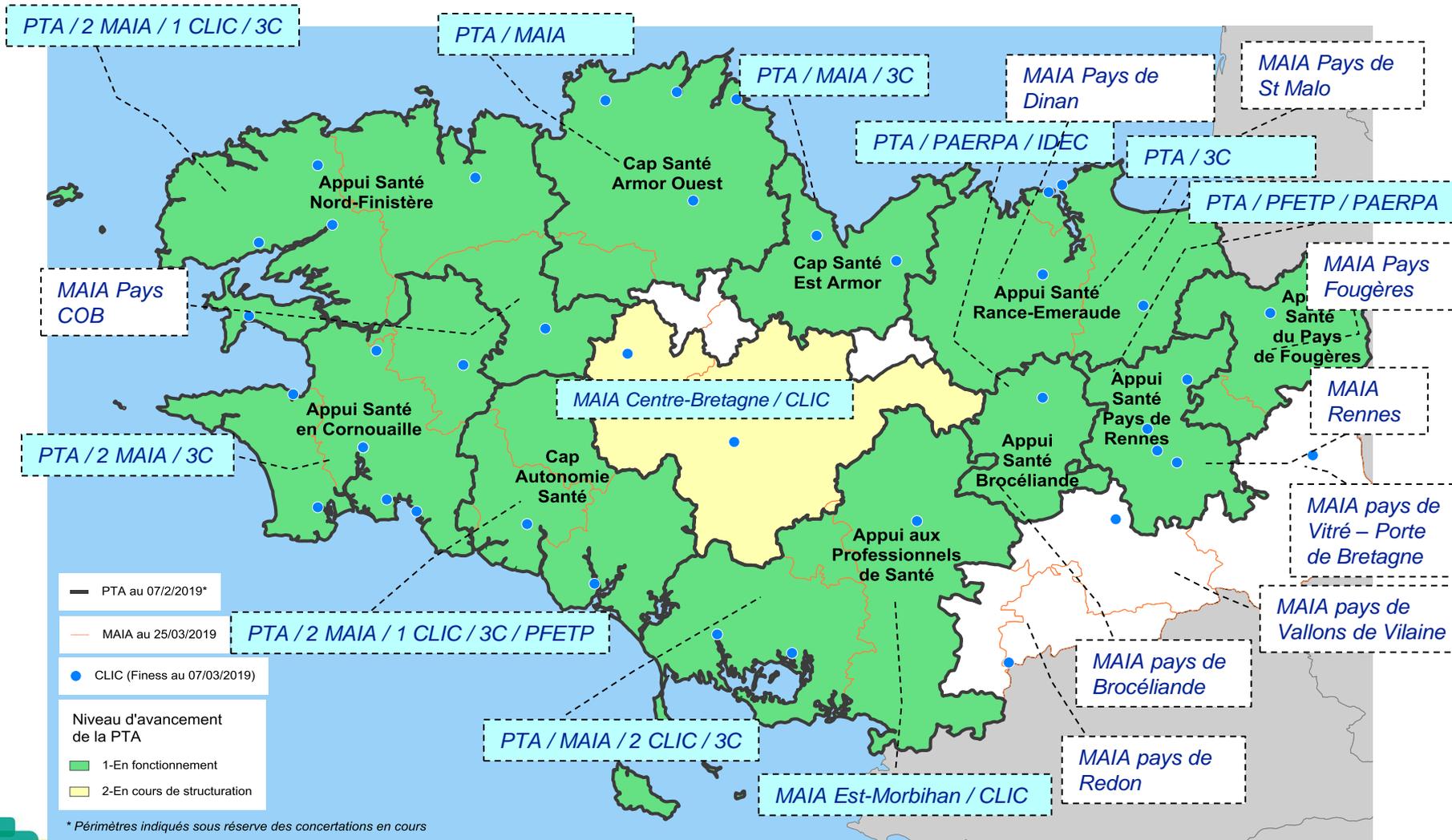
Observateur privilégié des ruptures de parcours:

Identifier les points de rupture des parcours et animer les instances de concertation de territoire.

- Proposer des pistes organisationnelles: soutien aux pratiques et initiatives professionnelles en matière d'organisation et de sécurité des parcours , d'accès aux soins et de coordination.
- *Ex: diffusion d'outils pour le repérage et l'évaluation des situations complexes, aide à l'élaboration et à la diffusion de protocoles pluri-professionnels, etc.*

Faire remonter aux décideurs les avancées du territoire et les dysfonctionnement observés.

Unification des dispositifs : état des lieux en Bretagne



DAC: **Dispositif qui vient en soutien aux professionnels de santé** des secteurs sanitaire, médico-social, social, en priorité les médecins traitants face à une situation de parcours complexe.

Communautés Professionnelles Territoriales de Santé : **Acteurs de santé** souhaitant se coordonner en réponse à un ou plusieurs besoins de santé émanant de la **population de leur territoire**.